

08.10.2012 – 16:00 Uhr

Travail.Suisse au sujet de l'étude de l'OFAS: les conditions de travail sont centrales

Bern (ots) -

Pouvoir travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite dépend essentiellement de bonnes conditions de travail. Voilà ce que montre une nouvelle étude de l'Office fédéral des assurances sociales. En outre, l'étude relève que les employeurs n'ont pas du tout la volonté d'occuper plus longtemps tous les travailleurs et travailleuses et rejettent un relèvement de l'âge de la retraite.

Par le biais d'une nouvelle étude, l'Office fédéral des assurances sociales a examiné l'âge de la retraite dans un contexte démographique.

De bonnes conditions de travail = pouvoir travailler plus longtemps

L'étude montre que pour les travailleurs et travailleuses à partir de 58 ans l'état de santé propre et des conditions de travail attractives sont le facteur principal pour le maintien sur le marché du travail. Un environnement professionnel positif, suffisamment de repos et des temps de travail flexibles jouent un rôle central. C'est pourquoi, Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante de 170'000 travailleurs et travailleuses demande en particulier assez de repos par suffisamment de vacances et des pauses payées ainsi qu'une meilleure conciliation du travail et de la vie de famille. Cela en particulier dans la perspective des tâches de soins que les travailleurs plus âgés doivent plus souvent accomplir. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra utiliser le potentiel des travailleurs plus âgés pour contribuer à la maîtrise de l'évolution démographique.

Les employeurs rejettent un âge de la retraite plus élevé

Un autre résultat intéressant de l'étude, c'est le fait que les employeurs ne sont pas du tout intéressés à un temps de travail plus long de nombreux travailleurs et travailleuses et rejettent en outre dans leur majorité un âge de la retraite légal plus élevé. Dans ce contexte, Travail.Suisse demande à l'Union patronale suisse et à l'Union suisse des arts et métiers de laisser définitivement tomber l'exigence d'un relèvement de l'âge de la retraite. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mener des réformes de la prévoyance vieillesse capables de réunir une majorité. Tout le reste n'est qu'une politique de blocage qui menace de faire aller droit dans le mur l'AVS et la LPP.

Contact:

Martin Flügel, président, 079 743 90 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100726186> abgerufen werden.